

AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 633 SUR
L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Aux personnes et aux organismes intéressés par le projet de règlement mentionné en titre.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, à l'effet que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 13 avril 2026, le conseiller Michael Scott donné avis qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé l'adoption du Règlement numéro 633 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ayant pour objet d'établir des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments sur tout le territoire de la Municipalité de Stoke, afin d'en empêcher le dépérissement, de préserver l'intégrité de leur structure et de contrer le phénomène de démolition par abandon, ainsi qu'à obliger les propriétaires des bâtiments à les entretenir.
2. Avis est par les présentes donné de la tenue d'une consultation publique sur le projet de règlement numéro 633 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments qui se déroulera le mardi, 21 avril 2026 à 19 h à la salle des Appalaches au 387, rue Principale, Stoke. Au cours de cette réunion, le projet de règlement sera expliqué dans son ensemble ainsi qu'on entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Que le projet de règlement peut être consulté par toutes les personnes intéressées aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 403, rue Principale à Stoke.
5. Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À STOKE, CE 14^e JOUR D'AVRIL 2026



M^e Lydia Laquerre
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Stoke, certifie avoir publié sur le site web et sur le babillard de l'hôtel de ville l'avis public ci-contre le 14 avril 2026 conformément au *Règlement numéro 553 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Stoke*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 avril 2026.



M^e Lydia Laquerre
Directrice générale et greffière-trésorière